



**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JANVIER 2019**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

-----  
(Article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales)  
-----

L'an deux mil dix neuf le dix janvier, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SANCOINS, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs Pierre **GUIBLIN**, Isabelle **DESSEIGNE**, Martine **GODILLON**, Martine **DRAGAN**, Paul **BERNARD**, Laurent **ROUGELIN**, Sodia **PHILIPPEAU**, Claude **GEFFARD**, Renée **ZINESI**, Michel **ROUSSELET**, Nicolas **BARDON**, Carole **BENARD**, Gérard **JAMET**, Yves **DAGOURET**, Ginetto **ANZIL**, Audrey **GRIOT**, Philippe **MONNET**.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIRS** : Monsieur Louis **DUMAREST** a donné pouvoir à Monsieur Pierre **GUIBLIN**, Madame Martine **VILLATTE** a donné pouvoir à Monsieur Philippe **MONNET**.

**ABSENTES** : Mesdames Corinne **GUILLOT**, Sylvie **BINARD**, Christiane **PARIAS**, Monsieur Guillaume **COUROUX**,

**Secrétaire de séance** : Madame René **ZINEZI**  
-----

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 23

PRESENTS A LA SEANCE : 17

DATE DE LA CONVOCATION : 2 JANVIER 2019

DATE D'AFFICHAGE : 15 JANVIER 2019

**1) Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 6 décembre 2018**

Rubrique «Remerciements» rectifiée à la demande de Mme GODILLON : « Sodia PHILIPPEAU remercie également les personnes qui ont œuvré pour la décoration de la ville. Madame GODILLON et elle-même remercient également tous les volontaires qui se sont associés à la collecte de la banque alimentaire.

***Adopté à l'unanimité.***

**AFFAIRES INSTITUTIONNELLES**

**2) Décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal**

**Décision du Maire n°31/2018** : Aménagement de l'espace public - Avenant n°1 en moins-value au Lot 2 – ESPACES VERTS pour un montant de 1272.50 € HT soit 1527 € TTC

**Décision du Maire n°32/2018** : Aménagement de l'espace public - Avenant n°1 en plus-value au Lot 1 – VRD - pour un montant de 24 103.20 € HT soit 28 923.84 € TTC

**Décision du Maire n°33/2018** : Signature d'un contrat de maintenance de la vidéo surveillance avec BEST OF TECHNOLOGIES pour un montant annuel 2018 de 1790.00 HT soit 2148.00 € TTC pour 8 caméras et pour un montant annuel 2019 de 2590.00 HT soit 3108.00 € TTC pour 11 caméras.

Décision du Maire n°34/2018 : Signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec BTM ETUDES – 20 rue Camille Desmoulins – 03100 MONTLUÇON pour l'aménagement de la place du Champ de Foire pour un montant de 24 900€ HT soit 29 880 € TTC.

### **3) Choix du nom de l'Espace Public**

Préalablement à son inauguration prévue le 21 janvier 2019 prochain, Monsieur le Maire propose de choisir une dénomination pour l'Espace Public.

*Entendu l'exposé de Monsieur Gérard JAMET et de Monsieur le Maire,  
Vu l'avis de la Commission Modernisation des Equipements – Urbanisme en date du 19 décembre 2018,*

*Le Conseil Municipal décide de se donner le temps de la réflexion pour le choix de la dénomination de l'espace public en retenant l'idée que le nom futur sera en lien avec le domaine artistique.*

### **AFFAIRES FINANCIERES**

#### **4) Aménagement de la Place du Champ de Foire et du parvis de l'Eglise en Centre Bourg- Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel et autorisation au Maire à solliciter la DETR**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement de la Place du Champ de Foire et du parvis de l'Eglise en Centre Bourg. Ce projet étant éligible à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), il convient d'adopter le projet et son plan de financement prévisionnel selon l'estimation de BTM ETUDE, maître d'œuvre, et de déposer le dossier de demande de subvention pour le 15 janvier prochain.

Il donne lecture du plan de financement prévisionnel.

*Vu l'avis favorable de la Commission Modernisation des Equipements et Urbanisme en date du 19 décembre 2018,*

*Entendu cet exposé,*

**- Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**POUR : 19 dont 2 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**-adopte le projet d'aménagement de la Place du Champ de Foire et du parvis de l'Eglise en Centre Bourg,**

**-adopte le plan de financement prévisionnel présenté,**

**- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP ville 2019.**

**-autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide de l'état au titre de la DETR et de signer tout document relatif à la question.**

#### **5) Aménagement de la Place du Champ de Foire et du parvis de l'Eglise en Centre Bourg- Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel et autorisation au Maire à solliciter une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)**

Monsieur le Maire indique que le projet évoqué précédemment est également éligible au CRST mais le montage financier est différent. Il poursuit en indiquant que le dossier de demande de subvention doit être présenté complet avant le 1<sup>er</sup> mars 2019. Pour cela, le conseil municipal doit adopter le projet, l'autoriser à

lancer la consultation et faire le choix du candidat retenu et l'autoriser à déposer une demande de subvention au titre du CRST.

Monsieur le Maire donne lecture du plan de financement prévisionnel.

*Vu l'avis favorable de la Commission Modernisation des Equipements et Urbanisme en date du 19 décembre 2018,  
Entendu cet exposé,*

**- Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**POUR : 19 dont 2 pouvoirs**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**-adopte le projet d'aménagement de la Place du Champ de Foire et du parvis de l'Eglise en Centre Bourg,**

**- autorise M. le maire à lancer la consultation et arrêter le choix du titulaire,**

**-autorise M. le Maire à solliciter l'aide de la région au titre de la CRST et de signer tout document relatif à la question,**

**-approuve le plan de financement prévisionnel présenté et précise que les crédits seront prévus au BP ville 2019.**

**6) *Projet de City Parc - Approbation du projet et du plan de financement prévisionnel et autorisation au Maire à solliciter une subvention au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)***

Monsieur le Maire expose qu'un projet de City stade a été évoqué dans le courant de l'année 2018 et qu'il est également éligible au CRST selon le même montage financier que précédemment. Il précise que, le taux actuel de subvention est passé à 20 % du montant HT et que le dossier de demande de subvention doit être présenté complet *avant le 1<sup>er</sup> mars 2019*.

Il donne lecture du plan de financement prévisionnel.

*Vu l'avis favorable de la Commission Famille- Enfance-Jeunesse en date du 19 décembre 2018,  
Entendu cet exposé,*

**- Le Conseil Municipal à l'unanimité :**

**POUR : 13 dont 2 pouvoirs**

**CONTRE : 2**

**ABSTENTION : 2**

**- adopte le projet d'acquisition et d'installation d'un city-stade,**

**-d'autorise M. le maire à lancer la consultation et arrêter le choix du titulaire,**

**-d'autorise M. le Maire à solliciter l'aide de la région au titre du CRST et de signer tout document relatif à la question,**

**- adopte le plan de financement prévisionnel présenté et précise que les crédits seront prévus au BP ville 2019.**

## **7) QUESTIONS DIVERSES**

► **Mise en service du lave-vaisselle au COM :** Information aux élus et aux régisseurs à prévoir

► **Vente d'un bois par un particulier** – le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préférence

► **Tampon bruyant route de la Guerche**

► **Police Municipale - Projet de convention avec la commune de NERONDES.**

**Séance levée à 19 h 05**

**Affiché le 15 janvier 2019**